



**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE**

Le 20 août 2020

À une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine, tenue le 20 août à 19 h, à distance via l'application électronique ZOOM, tel que permis par le décret ministériel 2020-029.

Sont présents : madame Chantale Boudrias, monsieur André Camirand, monsieur Sylvain Cazes, monsieur Michel Leblanc, et madame Jocelyne Bates.

En l'absence de monsieur Jean-Claude Boyer, président de la Régie, l'animation de la séance du conseil d'administration sera assurée par la vice-présidente, madame Jocelyne Bates, tel que précisé à l'article 6.2 du règlement de régie interne du conseil d'administration de la Régie.

Le quorum est constaté.

En l'absence de monsieur Alexandre Tremblay, directeur et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Brosseau, chef de division aux opérations, agit à titre de secrétaire-trésorier pour la séance.

39-08-20 Ouverture de l'assemblée

Après avoir constaté le quorum, à la suite de l'avis de convocation envoyé par courriel le 12 août 2020 et conformément aux résolutions des Villes participantes à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et de Sainte-Catherine, il est proposé par monsieur Michel Leblanc, appuyé par madame Chantale Boudrias et il est résolu de procéder à l'ouverture de l'assemblée. Il est 20h.

ADOPTÉE

40-08-20 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur André Camirand, appuyé par monsieur Michel Leblanc et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

41-08-20 Renouvellement de la présidence

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 2015-02-01 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 2015-02 de régie interne du conseil d'administration de la Régie » qui stipule que le mandat du président est d'une durée d'un an, renouvelable pour une période d'un an maximum ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 59-06-19 qui mandatait monsieur Jean-Claude Boyer à titre de président de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et de Sainte-Catherine pour une durée d'un an, en date du 17 juin 2019;

CONSIDÉRANT l'entente verbale initiale lors de la constitution de la Régie entre les membres du conseil d'administration à l'effet qu'il y aurait une alternance de présidence à chaque deux ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Michel Leblanc et appuyé par monsieur Sylvain Cazes et il est résolu :

QUE le conseil d'administration entérine le renouvellement de monsieur Jean-Claude Boyer à titre de président de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et de Sainte-Catherine pour une durée d'un an, et ce, rétroactivement au 17 juin 2020.

ADOPTÉE

42-08-20 Renouvellement de la vice-présidence

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 2015-02-01 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 2015-02 de régie interne du conseil d'administration de la Régie » qui stipule que le mandat de vice-présidence est d'une durée d'un an, renouvelable pour une période d'un an maximum;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 60-06-19 qui mandatait madame Jocelyne Bates à titre de vice-présidente de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et de Sainte-Catherine pour une durée d'un an, à partir du 17 juin 2019;

CONSIDÉRANT l'entente verbale initiale lors de la constitution de la Régie entre les membres du conseil d'administration qu'il y aurait une alternance de vice-présidence à chaque deux ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Chantale Boudrias et appuyé par monsieur Michel Leblanc, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration entérine le renouvellement de madame Jocelyne Bates à titre de vice-présidente de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et de Sainte-Catherine pour une durée d'un an, et ce, rétroactivement au 17 juin 2020.

ADOPTÉE

43-08-20 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 18 juin 2020

Il est proposé par monsieur André Camirand, appuyé par madame

Chantale Boudrias et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 18 juin 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉE

Suivi du procès-verbal

Monsieur Claude Brosseau a fait un compte-rendu verbal des suivis du procès-verbal aux élus.

Dépôt des statistiques mi-annuelles 2020 – opérations

Le chef de division aux opérations, Claude Brosseau, procède au dépôt des statistiques mensuelles à la mi-année, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, pour les opérations incendie et premiers répondants.

Au total, les premiers six mois d'opérations cumulent un total de 446 appels pour les opérations incendies comparativement à 366 en 2019, ce qui représente une augmentation de 80 appels.

Pour le volet des premiers répondants, le bilan de mi-année cumule 326 appels comparativement à 700 en 2019, un écart important occasionné à la suite des modifications et des ajustements liés à la COVID-19.

44-08-20

Fin de contrat du directeur

CONSIDÉRANT que le contrat du directeur de la Régie, à durée déterminée de 5 ans, vient à échéance en novembre 2020;

CONSIDÉRANT que suite à la mise en place de la Régie et de sa structure à temps plein, les membres du conseil ont de nouvelles orientations pour l'avenir de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Michel Leblanc et appuyé par monsieur André Camirand et il est résolu :

QUE le conseil d'administration entérine le non-renouvellement du contrat de monsieur Alexandre Tremblay qui met fin à l'exercice de sa fonction, et ce, rétroactivement au 31 juillet 2020.

Les membres du conseil d'administration tiennent à remercier monsieur Alexandre Tremblay pour son engagement et le travail accompli, durant les cinq dernières années, qui ont permis à la Régie de progresser, d'obtenir une notoriété et un rayonnement dans la région.

Ayant piloté, à titre de directeur, les diverses étapes menant à la création de la Régie ainsi que la mise en place de la structure opérationnelle à

temps plein, il s'est avéré un atout précieux dans le processus d'unification des deux services incendie.

ADOPTÉE

45-08-20 Nomination à la fonction de directeur

CONSIDÉRANT la terminaison du contrat de travail du directeur de la Régie, le poste est actuellement vacant ;

CONSIDÉRANT la recommandation du président du conseil d'administration à l'effet de nommer monsieur Claude Brosseau, chef de division aux opérations, à titre de directeur de la Régie, conformément à la Loi des cités et villes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, et appuyé par monsieur Michel Leblanc, et il est résolu :

QUE monsieur Claude Brosseau soit nommé à titre de directeur à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et de Sainte-Catherine, le tout à compter du 21 août 2020;

ET QUE le conseil d'administration autorise monsieur Claude Brosseau à signer pour et au nom de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine, tous les documents légaux relatifs à cette fonction.

Les modalités pour cette affectation temporaire de remplacement sont déterminées dans le *Recueil des conditions de travail des employés-cadres*.

ADOPTÉE

46-08-20 Nomination d'un secrétaire-trésorier intérimaire et autorisation de signature du contrat

CONSIDÉRANT la terminaison du contrat de travail du directeur de la Régie, la fonction de secrétaire-trésorier est vacante;

CONSIDÉRANT la recommandation du président du conseil d'administration à l'effet de nommer monsieur Claude Brosseau, chef de division des opérations, à titre de secrétaire-trésorier intérimaire de la Régie, conformément à la Loi des cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, et appuyé par monsieur Michel Leblanc, et il est résolu :

QUE monsieur Claude Brosseau soit nommé à titre de secrétaire-trésorier intérimaire à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et de Sainte-Catherine, le tout à compter de la signature du contrat;

QUE le conseil d'administration désigne le président à signer pour et au nom de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine le contrat de travail à cet effet, selon les modalités présentées aux membres du conseil;

ET QUE le conseil autorise monsieur Brosseau à signer tous documents légaux et bancaires relatifs à cette fonction.

ADOPTÉE

47-08-20 Démission de la titulaire du poste de technicienne juridique

CONSIDÉRANT QUE la Régie a reçu la démission de la technicienne juridique, en date du 21 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Sylvain Cazes, et appuyé par monsieur Michel Leblanc, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration entérine la démission de l'employée no. 1304 rétroactivement au 21 juillet 2020, et la raye de la liste des employés;

QUE le CA mandate le directeur à revoir l'organigramme de la Régie en tenant compte des besoins actuels, et en fasse rapport au CA avec diligence.

ADOPTÉE

48-08-20 Licenciement d'un employé

CONSIDÉRANT la restructuration administrative au sein de l'organigramme de la Régie, un poste de technicien en administration a été aboli dans le groupe d'employés cols blancs;

CONSIDÉRANT que le titulaire est l'employé no. 67;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Michel Leblanc, et appuyé par monsieur Sylvain Cazes, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration licencie l'employé no. 67 en date du 20 août 2020. Les modalités légales concernant le préavis de fin d'emploi seront appliquées.

ADOPTÉE

49-08-20 Approbation des listes des chèques émis et des salaires

Il est proposé par monsieur André Camirand, appuyé par monsieur Michel Leblanc, et il est résolu :

D'approuver les salaires au montant de 635 046.51\$ selon la liste déposée en date du 29 juillet 2020 et couvrant la période du 18 mai 2020 au 12 juillet 2020;

D'approuver la liste des chèques émis au montant de 324 975.00 \$ selon la liste déposée en date du 27 juillet 2020 et couvrant la période du 1^{er} mai 2020 au 30 juin 2020.

ADOPTÉE

8. Opérations

Aucun sujet.

9. Juridique

Aucun sujet.

10. Varia

Aucun sujet.

11. Période de questions

Comme permis par la ministre de la Santé et des Services sociaux par l'arrêté ministériel numéro 2020-029, la présente séance ordinaire a lieu à huis clos.

Une procédure spéciale a été instaurée à l'égard des personnes intéressées à consulter tout point à l'ordre du jour.

Aucune question n'a été déposée.

50-08-20 Levée de l'assemblée

Il est proposé et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée. Il est 20h16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Mme Jocelyne Bates
Vice-présidente


M. Claude Brosseau
Secrétaire-trésorier intérimaire